

LE PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

du Nouveau-Brunswick

— 2019-2024 —





TABLE DES MATIÈRES

Favoriser la croissance en investissant dans le capital humain	3
Atteindre les cibles d'immigration fixées pour le Nouveau-Brunswick	4
Un plan d'action pour assurer la croissance démographique	5
ATTIRER une main-d'œuvre qualifiée qui correspond aux besoins du marché du travail	5
RECRUTER des entrepreneurs qui appuient une croissance économique durable	7
CRÉER un environnement où les nouveaux arrivants et leur famille peuvent s'établir au Nouveau-Brunswick et y réussir	8
ENCOURAGER les collectivités à bâtir une province plus diversifiée et accueillante	10
Conclusion	12

FAVORISER LA CROISSANCE EN INVESTISSANT DANS LE CAPITAL HUMAIN

Le Nouveau-Brunswick dispose maintenant d'une nouvelle stratégie pour accroître sa population – *Un nouveau départ : la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick 2019-2024* – qui met l'accent sur l'accroissement démographique, l'équilibre des effets de l'exode et l'intensification des efforts en matière d'immigration. Les objectifs de la stratégie visent à favoriser des conditions idéales pour une population stable et diversifiée afin de répondre aux besoins sociaux, économiques et culturels des personnes vivant au Nouveau-Brunswick. Le plan d'action s'appuiera sur les objectifs et les initiatives exposés dans la stratégie en proposant des mesures détaillées qui aideront le Nouveau-Brunswick à atteindre ses cibles d'immigration.

En mettant en œuvre les mesures énoncées ci-après, la province sera mieux à même de collaborer avec l'ensemble des collectivités pour que le Nouveau-Brunswick devienne l'endroit idéal où les familles pourront grandir, prospérer et réussir. Atteindre cet objectif et retenir les Néo-Brunswickois et les nouveaux arrivants est un effort conjoint qui nécessite une chaîne de services entre les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les administrations locales, les organismes d'aide aux immigrants et d'autres parties prenantes de la collectivité. Cela nous aidera à réussir ensemble à faire croître notre population, à encourager une société accueillante et diversifiée, à répondre aux besoins du marché du travail et à créer une base démographique solide. Les entreprises et les industries du Nouveau-Brunswick seront en meilleure position pour recruter et maintenir en poste des talents, ce qui leur permettra de continuer d'investir et de prendre de l'expansion partout dans la province. Pour ce faire, il faut tenir compte des réalités régionales du Nouveau-Brunswick, des deux communautés de langue officielle de la province et des besoins des nouveaux arrivants en matière d'établissement.

En outre, les objectifs, les initiatives et les mesures énoncés dans la stratégie s'inscriront directement dans la foulée des succès de la Stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick 2014-2017 et de son document d'accompagnement, le *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone 2014 2017*, lesquels prévoyaient des mesures visant à accroître la population du Nouveau-Brunswick en misant sur l'immigration ciblée, l'établissement, le multiculturalisme, l'immigration francophone, l'entrepreneuriat et les activités de rétention. Bon nombre des mesures proposées dans le présent plan d'action s'ajouteront en complément aux efforts énoncés dans la *Stratégie de croissance pour l'Atlantique*, aux recommandations formulées dans le rapport de la tournée *Nouvelles conversations* et aux initiatives mises en œuvre par le Comité d'intégration à long terme de la province.

Les mesures décrites dans le Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone font maintenant partie intégrante des objectifs du Ministère, qui les a incorporées à toutes les activités d'immigration. Par conséquent, des démarches destinées à contribuer à l'immigration francophone seront intégrées aux objectifs, aux initiatives et aux mesures prévus dans le présent plan d'action. Plus particulièrement, les objectifs, les initiatives et les mesures énoncés dans le plan concerneront les deux communautés francophone et anglophone, ce qui cadre avec l'objectif continu du Ministère de préserver l'équilibre linguistique unique du Nouveau-Brunswick.





ATTEINDRE LES CIBLES D'IMMIGRATION FIXÉES POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Le présent plan d'action servira à mettre le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (le Ministère) en position favorable pour atteindre les cibles énoncées dans la stratégie. Plus particulièrement, le Ministère s'efforcera de stimuler la croissance démographique au Nouveau-Brunswick en augmentant graduellement la cible d'immigration économique de manière à accueillir jusqu'à 7 500 nouveaux arrivants annuellement d'ici 2024. Cela portera la part annuelle de l'immigration au Nouveau-Brunswick à environ 1 % de la population provinciale¹. Cette cible englobe tous les nouveaux arrivants qui s'établissent dans nos collectivités dans le cadre des programmes d'immigration fédéraux et provinciaux et contribuera à atténuer nos problèmes démographiques et à combler les besoins de main-d'œuvre des employeurs du Nouveau-Brunswick. Pour atteindre cette cible, le Ministère mettra en œuvre des mesures qui privilégient le soutien des employeurs de la province, la création de partenariats avec le gouvernement fédéral pour promouvoir l'immigration au Nouveau-Brunswick et la mobilisation des partenaires communautaires de sorte qu'ils encouragent les initiatives locales axées sur la croissance démographique.

Afin d'atteindre ses objectifs en matière de croissance démographique, au cours des cinq prochaines années, portent leurs fruits, le Ministère a également décidé de recentrer ses efforts sur la rétention des nouveaux arrivants qui s'établissent au Nouveau-Brunswick. Le Ministère s'efforcera d'atteindre un taux de rétention des nouveaux arrivants de 85 % d'ici 2024 pour se conformer à la moyenne nationale. Pour atteindre cet objectif, le Ministère incitera les employeurs et d'autres partenaires clés à soutenir la participation des nouveaux arrivants qualifiés au marché du travail de la province et à bâtir des collectivités plus diversifiées et plus accueillantes. Retenir les nouveaux arrivants et les Néo-Brunswickois est un effort conjoint qui nécessite la collaboration de divers ministères, des administrations locales, des organismes d'aide aux immigrants, des collectivités autochtones et d'autres parties prenantes au sein des collectivités.

Par ailleurs, le Ministère continuera d'œuvrer pour atteindre, outre ces cibles, les cibles d'immigration francophone établies initialement dans le Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick 2014-2017. En 2018, le Ministère a obtenu 31 % de nouveaux arrivants francophones par l'intermédiaire du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et 19 % dans l'ensemble de tous ses programmes provinciaux. Le Ministère continuera de viser une augmentation annuelle de 2 % des candidats désignés francophones afin d'atteindre son objectif de 33 % d'ici 2024. Lorsque cet objectif aura été réalisé, le Ministère prendra des mesures pour maintenir ce niveau d'immigration francophone au Nouveau-Brunswick de façon continue.

Le respect de ces cibles passera inévitablement par la collaboration avec tous les partenaires, en particulier le gouvernement fédéral.

¹ Ce pourcentage comprend les demandeurs principaux et leur famille.

UN PLAN D'ACTION POUR ASSURER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

À la lumière des consultations menées auprès des parties prenantes, le Ministère cherchera à réaliser ce qui suit pour accroître la population du Nouveau-Brunswick au cours des cinq prochaines années :

- **Attirera** une main-d'œuvre qualifiée qui correspond aux besoins du marché du travail;
- **Recrutera** des entrepreneurs qui appuient une croissance économique durable;
- **Créera** un environnement où les nouveaux arrivants et leur famille peuvent s'établir au Nouveau-Brunswick et y réussir;
- **Encouragera** les collectivités à bâtir une province plus diversifiée et accueillante.

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère a rédigé un document d'accompagnement, le présent plan d'action, qui énonce les mesures particulières à l'appui de chaque initiative qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années.

ATTIRER une main-d'œuvre qualifiée qui correspond aux besoins du marché du travail

Favoriser un plus grand engagement de la part des employeurs du Nouveau-Brunswick à l'égard des processus d'immigration au moyen de partenariats stratégiques, de documents de communication et de services d'éducation et de sensibilisation de qualité.

MESURE N° 1

Mettre en œuvre au sein du Ministère un processus de services de soutien à la gestion des ressources humaines à l'intention des employeurs néo-brunswickois afin qu'ils puissent trouver la main-d'œuvre qualifiée locale, nationale et internationale dont ils ont besoin pour pourvoir leurs postes.

MESURE N° 2

Créer une série d'outils et de ressources pour éduquer, informer et aider les employeurs néo-brunswickois qui souhaitent recourir à l'immigration pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre et jeter les bases d'une nouvelle culture organisationnelle, en tenant compte des deux communautés linguistiques, des réalités régionales et des besoins des nouveaux arrivants.

Soutenir les employeurs dans le recrutement de travailleurs en établissant le lien entre eux et les personnes déjà dans la province ou dans d'autres régions du Canada ou par le recours au recrutement à l'étranger.

MESURE N° 3

Aider les employeurs, par l'intermédiaire des bureaux régionaux de l'emploi, à pourvoir les postes disponibles en embauchant des travailleurs déjà établis dans la province.

MESURE N° 4

Forger des partenariats avec le gouvernement fédéral et les organismes fédéraux, y compris l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) afin d'aider les employeurs néo-brunswickois à trouver la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin pour pourvoir les postes disponibles.



MESURE N° 5

Travailler de concert avec d'autres ministères provinciaux qui favorisent la croissance des entreprises au Nouveau-Brunswick pour mettre la main-d'œuvre qualifiée en rapport avec des entreprises de la province.

MESURE N° 6

Mettre au point un processus pour examiner l'employabilité du conjoint du demandeur.

MESURE N° 7

Former des partenariats avec des employeurs du Nouveau-Brunswick dans des secteurs clés pour aider à pourvoir des postes par l'organisation de missions de recrutement et de promotion internationales et la participation à celles-ci.

MESURE N° 8

Participer à des missions de recrutement au pays afin d'encourager des Néo-Brunswickois partis vivre ailleurs, des migrants secondaires (en réinstallation après leur arrivée à leur destination initiale) et d'autres Canadiens à s'établir et à travailler dans la province.

MESURE N° 9

S'associer aux autres provinces de l'Atlantique pour participer à trois missions de recrutement internationales chaque année, dont une axée sur l'immigration francophone.

MESURE N° 10

Améliorer les processus d'immigration provinciaux par le recours aux technologies, y compris le développement de nouveaux systèmes informatiques pour traiter les demandes d'immigration dans la province.

Collaborer avec les collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick, y compris les conseils tribaux et leurs organisations, ainsi que le ministère des Affaires autochtones afin de soutenir la participation de la population autochtone au marché du travail provincial.

MESURE N° 11

Continuer à appuyer les organismes et les services de développement économique des Autochtones.

MESURE N° 12

Mener des recherches en collaboration avec des partenaires autochtones afin de mieux comprendre la participation au marché du travail et les défis en matière d'emploi des Autochtones.

MESURE N° 13

Évaluer les programmes provinciaux actuels et les ressources offertes aux Autochtones du Nouveau-Brunswick pour s'assurer qu'ils s'attaquent aux obstacles et aux lacunes établis.

Améliorer l'image de marque du Nouveau-Brunswick dans des marchés clés pour attirer des immigrants qualifiés potentiels au moyen d'activités de commercialisation et de promotion et en mettant à profit les technologies.

MESURE N° 14

Miser sur la nouvelle image de marque pour l'immigration au Nouveau-Brunswick et mettre à jour le site Web sur l'immigration de la province afin de refléter cette image de manière conviviale.

MESURE N° 15

Déterminer des marchés cibles où le Ministère concentrera ses efforts de promotion à l'aide de cette image de marque.

MESURE N° 16

Améliorer les ressources et les outils en ligne offerts avant l'arrivée aux ressortissants étrangers qui songent à immigrer au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 17

Favoriser l'atteinte des cibles d'immigration francophone de la province en faisant la promotion des programmes d'immigration provinciaux dans les marchés francophones clés.

Soutenir les projets qui favorisent l'appariement des étudiants internationaux et des offres d'emploi au Nouveau-Brunswick, à la fois pendant et après les études.

MESURE N° 18

Travailler de concert avec les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick pour faciliter le recrutement et accroître le nombre d'inscriptions d'étudiants internationaux à leurs programmes d'études.

MESURE N° 19

Créer des liens avec des étudiants internationaux tout au long de leur programme pour promouvoir le Nouveau-Brunswick comme une destination de choix pour travailler et immigrer après l'obtention de leur diplôme.

MESURE N° 20

Élaborer des ressources, notamment en ligne, pour aider les étudiants internationaux à s'intégrer à la collectivité et à trouver des offres d'emploi leur correspondant.

MESURE N° 21

Repérer et promouvoir des initiatives de formation en langue seconde pour aider les étudiants internationaux à apprendre une autre langue officielle qui les aidera à trouver un emploi au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 22

Dans le cadre de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique, continuer à participer au programme Étudier pour m'y établir.

Travailler à résoudre les problèmes de reconnaissance des titres de compétences étrangers.

MESURE N° 23

Collaborer avec les partenaires clés en vue d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans la province, y compris la considération d'autres cheminements de carrière, et assurer la capacité dans les deux langues officielles.

MESURE N° 24

Déterminer les obstacles à l'obtention d'un certificat dans les métiers en demande au Nouveau-Brunswick.



RECRUTER des entrepreneurs qui appuient une croissance économique durable

Collaborer avec des partenaires à la promotion du Nouveau-Brunswick comme excellent endroit où faire des affaires.

MESURE N° 25

Promouvoir les initiatives provinciales ainsi que les débouchés économiques et culturels existants auprès des entrepreneurs, au pays et à l'étranger, qui songent à faire des affaires au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 26

Soutenir les autres ministères et partenaires qui aident à appairer les entrepreneurs immigrants et les entrepreneurs migrants secondaires avec les possibilités d'affaires cernées par des initiatives de planification de la relève au Nouveau-Brunswick, notamment la planification de la relève dans les entreprises situées dans les collectivités rurales.

Attirer de nouveaux arrivants entrepreneurs qui investiront, lanceront ou exploiteront une entreprise nouvelle ou existante et créeront des possibilités d'emploi au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 27

Organiser tous les ans des missions de recrutement internationales et y participer afin d'attirer des entrepreneurs immigrants.

MESURE N° 28

Examiner la catégorie de l'entrepreneur dans le cadre du Programme des candidats de la province afin de s'assurer qu'il permet vraiment aux nouveaux arrivants de démarrer de nouvelles entreprises et de réussir.

MESURE N° 29

Surveiller et évaluer la série de services offerts aux entrepreneurs nouvellement arrivés pour garantir qu'ils sont utiles et combler les besoins des gens d'affaires immigrants.



CRÉER un environnement où les nouveaux arrivants et leur famille peuvent s'établir et réussir

En partenariat avec des dirigeants communautaires, des administrations locales, des organismes francophones et d'autres ministères provinciaux, renforcer la collaboration, sonder les possibilités de recherche et échanger de l'information sur les services préalables à l'arrivée, les services d'orientation, les mesures de soutien à l'établissement, les processus d'immigration et les programmes provinciaux.

MESURE N° 30

S'associer au Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick pour renforcer la capacité nécessaire à l'offre d'une formation en compétence culturelle dans l'ensemble des collectivités de la province, en tenant compte des besoins propres à chacune de celles-ci.

MESURE N° 31

Poursuivre la collaboration avec des parties prenantes clés en vue de favoriser le recrutement, l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 32

Fournir à d'autres ministères provinciaux l'information qu'il leur faut pour mieux comprendre les processus d'immigration et les besoins des nouveaux arrivants en matière d'établissement au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 33

Coordonner des mesures et planifier avec d'autres ministères, surtout ceux dont le mandat a une incidence directe sur l'établissement de nouveaux arrivants dans la province (entre autres les ministères de la Santé, du Développement social, de l'Éducation, du Développement de la petite enfance et de la Sécurité publique, ainsi que Service Nouveau-Brunswick), pour mieux répondre aux besoins des nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick, assurer leur bien-être et les retenir ici.

MESURE N° 34

Forger des partenariats avec des organismes de recherche pour mieux éclairer les processus d'immigration provinciaux, mobiliser les employeurs et appuyer les efforts provinciaux en faveur de l'établissement et de la rétention.

MESURE N° 35

Collaborer avec les administrations locales à l'élaboration ou la mise en œuvre de stratégies de croissance démographique ou de plans d'immigration régionaux de leurs collectivités.

Continuer de soutenir les services d'aide à l'établissement à l'intention des nouveaux arrivants dans l'ensemble de la province, y compris dans les collectivités rurales, en tenant compte des besoins locaux et de l'augmentation constante de l'immigration.

MESURE N° 36

Appuyer les organismes d'aide à l'établissement partout dans la province pour s'assurer que ceux-ci fournissent aux nouveaux arrivants les services nécessaires au succès de l'établissement au Nouveau-Brunswick, dans les deux langues officielles, en tenant compte de la demande d'immigration accrue et de la participation des employeurs.

MESURE N° 37

Explorer les occasions d'améliorer l'infrastructure des services d'aide à l'établissement au Nouveau-Brunswick, entre autres par le recours aux technologies, à des bureaux satellites dans les collectivités rurales ou à la diversification des services destinés aux immigrants qualifiés et aux entrepreneurs.

MESURE N° 38

Appuyer les employeurs, les organismes offrant des services aux immigrants, les administrations locales et d'autres partenaires dans le recrutement, l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants en vue d'offrir des outils et des ressources consolidés favorables à l'intégration des nouveaux arrivants, y compris les bases d'une culture organisationnelle en évolution.

MESURE N° 39

Accroître l'accès à une formation en langue seconde aux nouveaux arrivants francophones au Nouveau-Brunswick pour améliorer leur employabilité et soutenir notre effectif bilingue.

Introduire des mécanismes nouveaux et novateurs pour l'offre de services préalables à l'arrivée et de services d'orientation, dans les deux langues officielles, à l'intention des immigrants encore à l'étranger ou récemment arrivés au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 40

Préparer une carte des atouts, soit des services d'établissement avant et après l'arrivée offerts actuellement au Nouveau-Brunswick afin de cerner les secteurs qui connaissent du succès et ceux à améliorer.

MESURE N° 41

Utiliser la technologie, telle que les webinaires, pour permettre aux nouveaux arrivants de l'étranger et d'autres instances de diffuser des renseignements sur les programmes d'immigration et la vie au Nouveau-Brunswick avant leur arrivée, y compris un webinaire sur le système d'éducation au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 42

S'associer aux administrations locales pour créer des ressources d'aide à l'intégration avant l'arrivée des immigrants dans leur nouvelle collectivité.

Soutenir les efforts d'établissement et d'intégration à long terme au bénéfice d'unités familiales entières, y compris les conjoints et les enfants.

MESURE N° 43

Aider les organismes d'aide à l'établissement des immigrants à offrir les services requis pour combler les besoins des conjoints et des enfants des nouveaux arrivants.

MESURE N° 44

Améliorer l'accès aux possibilités d'emploi des conjoints et d'autres personnes à charge des nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick, tout en considérant des obstacles comme les compétences linguistiques et les titres de compétences.

MESURE N° 45

Investir dans les programmes destinés aux nouveaux arrivants qui visent à faciliter leur intégration et à les aider à devenir des chefs de file dans leur collectivité.

MESURE N° 46

Collaborer avec les associations ethnoculturelles afin de renforcer leur rôle dans l'attraction et l'établissement de familles de nouveaux arrivants afin de faciliter l'intégration dans la collectivité.

Aider davantage d'étudiants internationaux à rester au Nouveau-Brunswick après leurs études.

MESURE N° 47

Tenir des groupes de discussion et mener des sondages auprès d'étudiants internationaux pour connaître leurs avis au sujet des défis à relever, notamment pour les étudiants internationaux francophones, et des possibilités d'établissement offertes tant dans les collectivités rurales que dans les collectivités urbaines.

MESURE N° 48

Collaborer avec des partenaires clés au soutien de projets visant à faire vivre une meilleure expérience aux étudiants internationaux au Nouveau-Brunswick pour les inciter à rester et à s'établir dans la province.

MESURE N° 49

Collaborer avec les organismes d'aide à l'établissement d'immigrants et d'autres partenaires pour encourager l'intégration des conjoints et des personnes à la charge d'étudiants internationaux.





ENCOURAGER les collectivités à bâtir une province plus diversifiée et accueillante

Améliorer les ressources et les produits offerts pour sensibiliser et mobiliser le public quant à l'importance de créer des collectivités plus accueillantes au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 50

Appuyer les efforts de mobilisation du public afin de dissiper les stéréotypes ou les idées fausses, en mettant l'accent sur les réalités démographiques de la province, les avantages de l'immigration et l'importance de collectivités accueillantes.

MESURE N° 51

Exploiter le *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023* du gouvernement fédéral et le *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone du Nouveau-Brunswick* afin de créer des ressources à l'appui de milieux diversifiés et accueillants dans les collectivités rurales de la province.

MESURE N° 52

Élaborer une trousse d'outils des collectivités accueillantes, qui serait accessible en ligne, que les administrations locales et les collectivités peuvent utiliser pour devenir plus accueillantes à l'égard des familles de nouveaux arrivants, en veillant à tenir compte des particularités régionales et linguistiques de la province.

Tirer parti des partenariats avec les administrations locales, les collectivités et les employeurs pour accueillir et retenir les demandeurs principaux et leur famille.

MESURE N° 53

Travailler avec les administrations locales et des parties prenantes communautaires pour favoriser l'établissement d'un processus concernant les visites de prospection des nouveaux arrivants.

MESURE N° 54

Collaborer avec des partenaires communautaires à des événements visant le recrutement d'immigrants pour promouvoir des collectivités du Nouveau-Brunswick où des employeurs cherchent activement à embaucher des travailleurs qualifiés.

Favoriser une plus grande diversité dans l'ensemble de la main-d'œuvre et rendre celle-ci plus inclusive.

MESURE N° 55

Promouvoir le recours à une formation en compétence culturelle auprès des employeurs du Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 56

Favoriser la désignation d'un champion de la diversité au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour veiller à ce que la fonction publique provinciale fasse place à la diversité et reflète un environnement en évolution et plus inclusif.

Faire connaître les cas de réussite et les contributions des nouveaux arrivants, ainsi que les expériences d'employeurs qui ont opté pour l'immigration, dans les collectivités du Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 57

Saisir et faire connaître les cas de réussite de nouveaux arrivants et de leur famille au Nouveau-Brunswick au moyen de diverses méthodes et ressources pour sensibiliser et mobiliser davantage les Néo-Brunswickois à l'égard des avantages de l'immigration et des idées fausses sur le sujet.

Élaborer des politiques gouvernementales qui favorisent l'attraction et la rétention d'immigrants au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 58

Étudier la possibilité de créer un mécanisme pour garantir l'adoption de politiques, de programmes et de services adaptés et adaptables à l'immigration ainsi qu'aux besoins et aux intérêts des nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick.

MESURE N° 59

Appuyer l'élaboration d'un énoncé de position du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la diversité et l'inclusion pour assurer la compréhension, l'uniformité et un leadership concerté dans l'ensemble des ministères et programmes gouvernementaux.

MESURE N° 60

Tirer parti du travail réalisé par le Comité d'intégration à long terme afin d'appuyer et de mettre en œuvre des politiques gouvernementales qui favorisent l'attraction et la rétention de nouveaux arrivants dans la province.



CONCLUSION

Le Nouveau-Brunswick dispose maintenant d'une stratégie de croissance démographique renouvelée. Les objectifs, les initiatives et les mesures énoncés dans la stratégie et le plan d'action qui l'accompagne aideront à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où les familles de la province peuvent espérer grandir, prospérer et réussir grâce à l'accroissement de notre population au moyen d'efforts axés sur l'immigration, le rapatriement, la migration secondaire, l'établissement et la rétention, et grâce aux efforts pour bâtir des collectivités accueillantes.

Le travail pour concrétiser ces mesures est déjà amorcé.

Le succès de la stratégie au cours des cinq prochaines années exige une participation active de nos parties prenantes et de nos partenaires. Atteindre nos objectifs, mettre en œuvre les priorités de croissance stratégique de la population et retenir les Néo-Brunswickois, voilà des efforts conjoints qui nécessitent une chaîne de services entre les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les administrations locales, les organismes d'aide aux immigrants et d'autres parties prenantes de la collectivité.

